

# L'examen du permis moto A2

## L'épreuve hors circulation

L'obtention du plateau ouvre l'accès à 5 épreuves en circulation et pour 3 ans à compter de la date d'obtention du plateau.

Par contre les personnes ayant passé un « ancien » plateau entre le 12 mars 2019 et le 31 janvier 2020, en conserveront le bénéfice jusqu'au 31 juillet 2021.

Passée cette date, si l'épreuve circulation n'est pas acquise, vous devrez passer l'ETM et la « nouvelle » épreuve plateau (en considérant toujours la validité de l'épreuve théorique).

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020, l'interrogation orale ainsi que les vérifications sur la moto sont intégrées à l'Épreuve Théorique Moto. La durée du plateau s'est raccourcie (environ 10 minutes par candidat contre 15 avant la réforme moto). Attention, vous devez désormais effectuer le parcours hors circulation d'une seule traite en enchaînant tous les exercices. Pas de panique en cas de faux départ ! Vous avez droit à un second essai.

L'épreuve hors circulation comporte les exercices suivants :

- Le déplacement de la moto sans l'aide du moteur (vous devez débéquiller la moto puis la déplacer en marche avant et arrière).
- La maîtrise de la moto à allure réduite sans passager (pour obtenir A à cette étape chronométrée vous devrez réaliser un temps supérieur ou égal à 16").

## L'épreuve en circulation sur la voie publique



L'examen en circulation a pour but d'évaluer **votre capacité à vous déplacer en toute sécurité, sans gêner les autres, ni les surprendre.**

L'examineur et votre formateur vous suivent en voiture. Les indications de direction sont données au moyen de la liaison radio.

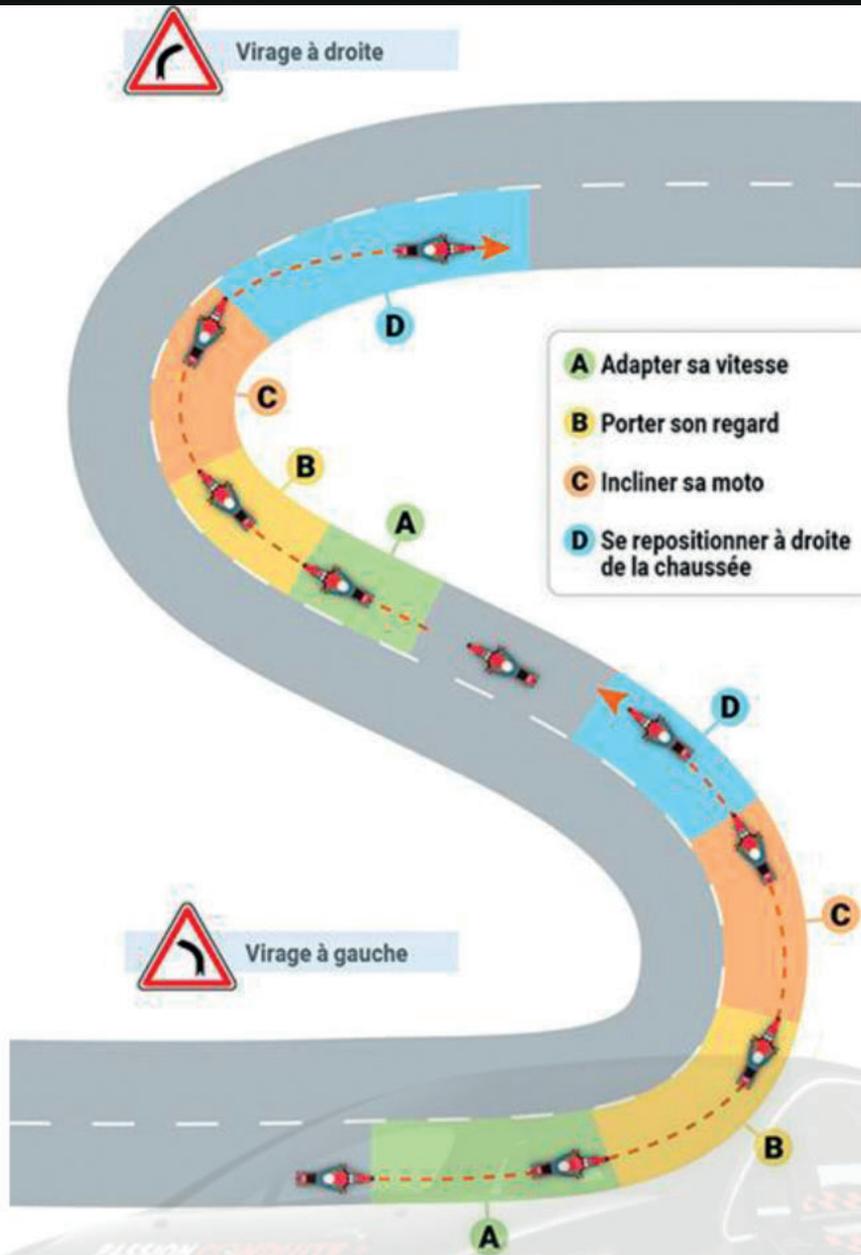
Dans la mesure du possible, l'épreuve en circulation a lieu sur des itinéraires variés (ville, route, autoroute). Pour évaluer le niveau d'autonomie de votre conduite, on vous demandera de suivre un itinéraire balisé par des panneaux.

**Pour obtenir le permis moto, vous devrez posséder 5 compétences dont 3 majeures :**

- Connaître et maîtriser son véhicule (savoir s'équiper et s'installer, savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes).
- Appréhender la route (prendre l'information soit contrôler régulièrement l'environnement, adapter son allure aux circonstances, appliquer l'ensemble des règles qui régissent le Code de la route).
- Partager la route avec les autres usagers (communiquer avec les autres usagers à l'aide des feux, avertisseurs et codes universels, partager la chaussée en adoptant la trajectoire de sécurité ci-dessous notamment, maintenir les espaces de sécurité).

## La trajectoire de sécurité

En proposant une approche différente de la conduite, la trajectoire de sécurité a pour objectif de diminuer le nombre de motards tués sur les routes. Elle figure parmi les changements significatifs souhaités par le ministère de l'Intérieur. Comme le montre le schéma ci-dessous, **cette méthode consiste à adapter son allure avant de prendre une courbe, de se positionner à droite ou à gauche selon le sens du virage, de maintenir son allure dans la courbe pour se replacer normalement en sortie de virage.**



Pour obtenir le permis moto, vous devrez également posséder 2 compétences transversales :

- La courtoisie (soit la capacité à interagir et avoir une attitude préventive à l'égard des autres usagers)
- L'autonomie et la conscience du risque (soit l'aptitude à analyser et réagir efficacement à une situation et la capacité de conduire de façon sûre et autonome).

## La grille d'évaluation

Il est toujours plus facile de réussir un examen lorsqu'on connaît précisément les **critères d'évaluation** ! La grille d'évaluation ci-dessous est celle utilisée par l'inspecteur pendant l'épreuve en circulation. Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020, vous devez obtenir au minimum 21 points sur 27 pour décrocher la carte rose.

0 : la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer.

1 : la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée.

2 : la compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualité variables.

3 : la compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était utile.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
<b>Connaître et maîtriser son véhicule</b>								
Savoir s'équiper et s'installer								
Savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes								
<b>Appréhender la route</b>								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
<b>Partager la route avec les autres usagers</b>								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
<b>Sous-totaux</b>								
<b>Courtoisie</b>								+1
<b>Total général</b>								

Les compétences liées à l'autonomie et à la prise de conscience des risques sont notées pour 3 points maximum. Chaque compétence comptant pour 1 point.

Les attitudes par rapport aux autres usagers (courtoisie) et la conduite économique comptent chacune pour 1 point supplémentaire, si leur acquisition est jugée suffisante.

**Minimum 21 points**

LIRE LA SUITE

## Les résultats

À l'issue de l'épreuve pratique, l'inspecteur ne communique pas le résultat directement. Vous recevrez, par voie postale, le **certificat d'examen du permis de conduire (CEPC)**. Autre option : le téléchargement via le formulaire disponible sur le [site de la Sécurité Routière](#).

Dans tous les cas, il vous faudra patienter **48 heures** après le passage de l'examen (week-end et jours fériés non inclus) avant de connaître son dénouement.

Que vous ayez réussi ou échoué, vous devrez attendre deux jours minimum (date à date) pour vous présenter à l'épreuve.

- Si vous réussissez : Bravo !

Le document CEPC comportant la mention FAVORABLE est valable 4 mois et constitue votre titre de conduite en attendant la délivrance du permis de conduire définitif.

PERMIS A / A1 / A2

Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne

PROGRAMME DE FORMATION **REMC**



Compétence **C1**

**Maîtriser**  
le maniement de la moto  
à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation.

- a. Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.
- b. Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.
- c. Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur).
- d. Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine. Descendre de la machine en sécurité.
- e. Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.
- f. Monter et rétrograder les rapports de vitesse.
- g. Maîtriser la réalisation d'un freinage.
- h. Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.
- i. Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager).
- j. Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique).
- k. Maîtriser les techniques d'inclinaison.
- l. Réaliser un freinage d'urgence.

Compétence **C2**

**Appréhender**  
la route et circuler dans des conditions normales.

- a. Connaître et respecter les règles de circulation.
- b. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues).
- c. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- d. Adapter l'allure aux situations.
- e. Être en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité.
- f. Tourner à droite et à gauche.
- g. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- h. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.

Compétence **C4**

**Pratiquer**  
une conduite autonome, sûre et économique.

- a. Suivre un itinéraire de manière autonome.
- b. Préparer et effectuer un trajet longue distance en autonomie.
- c. Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer.
- d. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir.
- e. Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse).
- f. Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la motocyclette.
- g. Pratiquer l'éco-conduite.

Compétence **C3**

**Circuler**

dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> a. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.</li> <li><input type="checkbox"/> b. Croiser, dépasser, être dépassé.</li> <li><input type="checkbox"/> c. Négocier les virages de la façon la plus sécurisante.</li> <li><input type="checkbox"/> d. Communiquer avec les autres usagers.</li> <li><input type="checkbox"/> e. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.</li> <li><input type="checkbox"/> f. Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible.</li> <li><input type="checkbox"/> g. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> h. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense.</li> <li><input type="checkbox"/> i. Connaître la signalisation spécifique et les règles relatives à la circulation inter-files : types de routes et voies de circulations autorisées, types de véhicules, vitesses autorisées, comportements à adopter, cas d'interdiction. Savoir la pratiquer dans les départements expérimentaux et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent.</li> <li><input type="checkbox"/> j. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.</li> <li><input type="checkbox"/> k. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...</li> </ul> |
|---|--|

Établissement  
N° d'agrément

**CODES ROUSSEAU**

PERMIS A1/A2

# PERMISMOTO

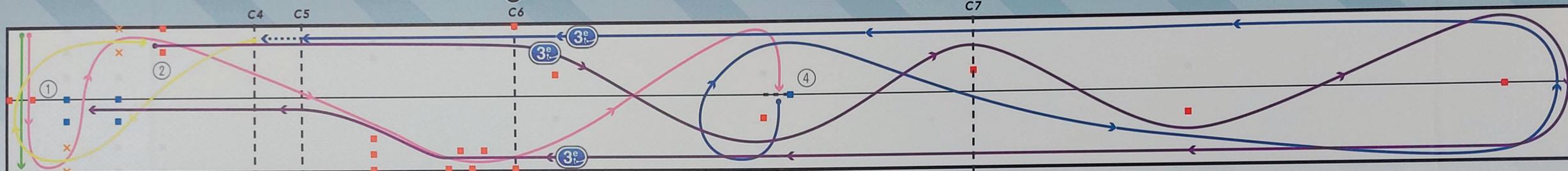
## Maîtrise de la moto HORS CIRCULATION

Chronométré entre ① et ②

**FREINAGE**

A1 : marge technique de 5 km/h

A1 : marge technique de 5 km/h

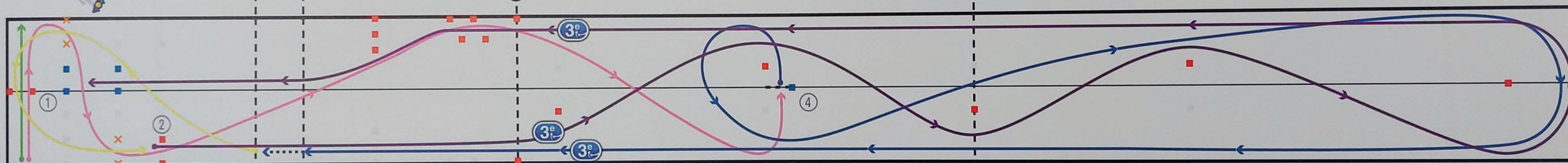


Positionnement du passager

**ÉVITEMENT**

A1 et A2 : marge technique de 5 km/h

17 cônes orange 5 cônes bleus 4 piquets



A1 : marge technique de 5 km/h

A1 : marge technique de 5 km/h

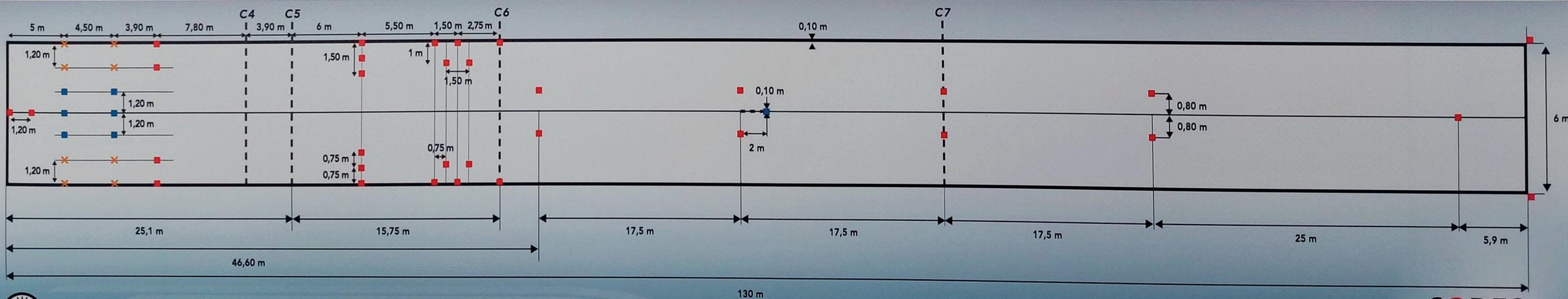
Déplacement sans l'aide du moteur

Allure lente sans passager  
Chronométré entre ① et ②

Allure normale avec freinage  
Vitesse mesurée en C6

Allure lente avec passager

Allure normale avec évitement :  
Vitesse mesurée en C7 à l'aller et C6 au retour



Vitesse minimum

Piste sèche

Piste humide

codesrousseau.fr

**CODES ROUSSEAU**